

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	36
Nombre de pouvoirs	8
Votants	44



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 043

Séance du 6 avril 2022

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-deux le six avril à 18 heures 30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des Fêtes de Vallière, au nombre de 36 sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 30 mars 2022. Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy ; BAUCULAT Annick ; COLLET-DUFAYS Céline ; DUCOURTIOUX Stéphane ; DUGAUD Isabelle ; MOINE Michel ; ROGER Thierry ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DURAND Serge ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; VERONNET Jean-Luc ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

DEBAENST Catherine à CHEVREUX Laurence ; BOUQUET Benjamin à DUGAUD Isabelle ; HAGENBACH Nadine à DUGAUD Isabelle ; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel ; ROUGIER Bernard à DUCOURTIOUX Stéphane ; TERNAT Didier à BERTIN Valérie ; BONIFAS Marina à PRIOURET Denis ; FOUGERON Roger à LEGER Jean-Luc.

ETAIT ABSENT EXCUSEE : LABOURIER Dominique

Les grandes lignes des budgets de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud ont été présentés en Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenue le 17 mars 2022.

Le budget primitif proposé tient compte en recettes :

- Des données fiscales qui ont été fournies par l'État à la Communauté ces 2 dernières semaines avec notamment la revalorisation des bases des taxes foncières, de la taxe

d'habitation et de la TEOM, mais pas de la CFE, et une évolution positive de la fraction de TVA, par contre une évolution négative de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

- Des recettes tarifaires ont été un peu revalorisées (en souhaitant un maintien de la fréquentation du Centre Aquasud) à 511 327,50 € mais toujours en deçà des 600 000 € potentiels
- Une nouveauté le remboursement de frais par le budget annexe GEMAPI
- Des montants de participations et subventions maximisés dont l'aide financière de la CAF qui devient notre plus important financeur après les dotations de l'État
- D'un montant de FPIC quasi intégral (en fonction du point précédent)
- Des résultats de 2021

Il tient compte en dépenses :

- D'une augmentation attendue des marchés des déchets ménagers (83 000 €), d'une augmentation très importante des fluides (évaluée à 105 000 €)
- Des projets DOREMI et Massif en Transition financés en grande partie par l'Europe, d'études pour la CLECT et le mécénat avec financement demandé à 100%, le marché de lavage des bacs
- D'une augmentation des travaux et notamment ceux financés à 100 % par la CAF, à l'ALSH de Gentioux, celui de Felletin et au Multi-Accueil d'Aubusson, mais aussi des travaux à la piscine qui ont été retardés
- D'une augmentation de certaines contributions obligatoires et de subventions à valider lors de ce Conseil (Pays Sud Creusois, Office de Tourisme, Clé de Contacts et Tom Pousse)
- De l'augmentation du SMIC, de la prime inflation, de la revalorisation du point d'indice, du glissement vieillesse technicité (avancements d'échelon et de grade), d'un poste de VTA en Service économie et d'un poste de technicien au service Rivières (SPANC/GEMAPI) et d'une année pleine pour le poste de VTA au service Rivière. Pour chaque VTA une prime de l'État de 15 000 € est obtenue au moment de l'embauche, enfin plusieurs postes d'agents d'entretien sont renouvelés en contrats PEC pour une prise en charge pour partie par l'État.

Une augmentation en dépenses et recettes de la Taxe de Séjour et des amortissements.

Hors restes à réaliser, qui sont quasiment à l'équilibre en dépenses et en recettes, parmi les investissements, on trouve des achats et travaux plus récurrents :

- Des acquisitions d'ordinateurs et de bacs de collecte, dont les demandes de subventions ont été faites à un précédent Conseil
- Des travaux sur le Pont de la Rebeyrette à Aubusson dont la demande de DETR a été acceptée également à un précédent Conseil

Mais aussi de nouveaux projets :

- Des travaux programmés sur le Multi-Accueil et les ALSH de Gentioux et Felletin, financés à 100% par la CAF
- L'achat d'une Benne à Ordures Ménagères d'occasion financée par la TEOM 2022 et le reliquat 2021, des travaux de mise aux normes de la Plateforme des Alluchats financés par la TEOM
- L'achat de matériel et équipements nécessaires aux personnels techniques financés par la vente du tracteur

Des études sont également prévues :

- Une étude sur 3 ans en vue d'anticiper le transfert des compétences eau et assainissements financée à 50% par l'Agence de l'Eau
- Une étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une Opération Programme d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine sur 2 ans financée à 80%
- Le début de l'étude d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la mi-2022 à 2026 normalement financée à 70%

Les subventions à verser en investissement au chapitre 204 sont :

- 55 000 € habituels pour le Syndicat Mixte de la Cité de la Tapisserie, dont 45 000 € pour le fonds tapisserie
- Auxquels il y a lieu d'ajouter 50 000 € sur 4 ans pour la participation à l'extension de la Cité
- 24 052 € pour l'aide aux entreprises après le reversement des fonds par Initiative Nouvelle Aquitaine
- 25 935 € d'aides aux particuliers qui avaient déposé un dossier auprès de l'ANAH en 2015, les aides complémentaires de la Communauté n'avaient pu être versées

Les recettes :

- Les subventions sollicitées sur l'ensemble des projets ci-dessus
- Le FCTVA
- Le produit de cessions (locaux à Faux et Saint-Sulpice, tracteur)

Surtout le budget est présenté en suréquilibre de la section d'investissement comme le souhaite la Chambre Régionale des Comptes afin d'en finir cette année avec le Plan de redressement.

Le budget détaillé est proposé dans l'annexe jointe au format M57. La maquette budgétaire est un peu plus détaillée, mais sans transformation importante sur les articles budgétaires, ce qui n'est pas le cas pour les fonctions, qui ont été profondément remaniées.

Présentation simplifiée :



SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	BP 2022	Recettes	BP 2022
011 Charges à caractère général	2 723 185,00	013 Atténuation de charges	47 254,00
012 Charges de personnel	2 757 545,00	70 produits des services	655 055,00
014 Atténuations de produits	2 772 695,00	73 Impôts et taxes	7 004 065,50
65 Charges de gestion courante	727 850,00	<i>dont 731 fiscalité locale</i>	4 997 740,00
66 Charges financières	139 665,00	74 Dotations subventions	1 489 037,00
67 Charges spécifiques	3 000,00	75 Produits de gestion courante	516 000,00
042 opérations d'ordre	511 202,06	77 Produits spécifiques	24 052,00
Restes à réaliser		042 Opérations d'ordre	
Déficit reporté (002)		Excédent reporté (002)	531 504,55
023 Virement	631 825,99		
TOTAL	10 266 968,05 €	TOTAL	10 266 968,05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	BP 2022	Recettes	BP 2022
20 Immobilisations incorp	96 160,00	021 Virement	631 825,99
204 Subventions versées	154 987,00	10 Dotations fonds divers	49 430,00
21 Immobilisations corp	228 194,00	1068 Excédent capitalisé	567 364,86
23 Immobilisations en cours	64 700,00	13 Subventions reçues	180 665,00
Opérations d'équipement		165 dépôts et cautionnements	5 000,00
13 Subventions reversées	19 845,70	16 Emprunts	
16 Emprunts	833 735,00	204 Subventions	
165 dépôts et cautionnements	5 000,00	23 Immobilisations en cours	
27 Immobilisations financières	1 000,00	024 Cessions	147 000,00
040 Opérations d'ordre		040 Opérations d'ordre	511 202,06
041 Opérations d'ordre		041 Opérations d'ordre	
Restes à réaliser	291 408,99	Restes à réaliser	293 819,73
Déficit reporté (001)	569 775,60		
TOTAL	2 264 806,29 €	TOTAL	2 386 307,64 €

Le Conseil communautaire DECIDE à l'unanimité :

- De valider le projet de budget primitif du budget principal pour 2022 tel qu'annexé.

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 6 avril 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

20 AVR. 2022

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente

